



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2019

Excusés : Michel CHEYNET procuration à René GIMENEZ, Véronique CLUTIER  
4 personnes présentes dans l'assistance  
Secrétaire de séance Cathy SOUMILLE

### **Approbation du PV de la séance du 11 juin 2019.**

Nous demandons la correction d'une coquille (Monsieur BLANC et Madame FAURE) et à la délibération n°3 la reformulation « vote à la majorité moins 2 abstentions » en remplacement de « vote à l'unanimité moins 2 abstentions » .

Ces corrections faites, le PV est approuvé à l'unanimité.

### **1- Présentation du diagnostic assainissement- vote**

Lors du CM du 11 juin le diagnostic avait été présenté mais sans donner lieu à vote. Il nous est demandé de donner notre accord pour lancer les travaux en priorité la réfection des réseaux rue de la gare et quartier des Fontaines.

Nous nous faisons confirmer que la réunion avec les habitants, annoncée lors du conseil municipal précédent aura bien lieu. La date du 10 septembre à 18 heures nous est donnée.

**Nous votons POUR.**

### **2- Convention ADN de servitude de passage rue de la Condamine**

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, le syndicat ADN sollicite la commune en tant que propriétaire de pénétrer sur son domaine afin d'installer un câble de fibre optique, d'un boîtier sur le poteau existant et de prévoir son entretien dans l'avenir.

Pas de remarques particulières, **nous votons POUR.**

### **3- Décision modificative n°1 du budget principal**

Il avait été prévu un montant de 70,000€ au chapitre 014 atténuation de charges afin de couvrir le montant prélevé par l'État via le Fonds de péréquation intercommunal ( FPIC). Les services de l'État ont notifié récemment à la mairie que la somme prélevée pour 2019 était de 88 933€.

Mais dans le même temps une partie du FPIC est reversée à la commune à hauteur de 12.934€ qui n'avait pas été prévue dans les recettes.

Afin d'équilibrer cette hausse des dépenses de fonctionnement, le Maire propose d'inscrire cette dernière recette au budget et de diminuer les dépenses imprévues de 5.999€ afin de compenser la totalité de la somme de 18933€ prélevée au titre du FPIC mais non budgété.

*\*Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.*

Cette décision modificative est légitime, **nous votons POUR**

### **4- Subvention Villages de caractère : toilettes publiques place de la mairie**

La commune a un projet de réfection des toilettes publiques situées en face de la mairie. Cette rénovation consiste à y installer un système de fermeture nocturne permettant de prévenir tout vandalisme et à changer les faïences de l'intérieur. La réfection est estimée à 11.921,09€ ( intérieur) et 2.996,40 ( porte + système de fermeture) soit un total de 14.917,49€

Dans le cadre de ce projet, la commune peut solliciter des subventions auprès du département pour les communes investissant pour maintenir leur label « village de caractère ». Cette aide peut représenter 50 % de la dépense dans la limite de 20.000€.

Nous posons des questions sur le système de fermeture. Qu'en est-il de la fermeture le soir, quand il y a des réunions à la petite salle ? René GIMENEZ nous indique qu'il y aura une horloge installée dans le local de la bibliothèque pour la fermeture automatique et qu'on pourra modifier les horaires en cas de besoin. Il nous est précisé que le changement de façades est nécessaire pour l'entretien. Nous demandons si un devis a été fait pour l'installation d'un système à nettoyage automatique. La réponse est non car c'est trop cher.

Nous proposons que cette question soit traitée après les municipales pour que le choix du système soit fait par la future majorité après une étude comparative des coûts de fonctionnement. Ça nous est refusé au motif qu'il faut faire les travaux et qu'on n'est pas sûr d'avoir des subventions.

Nous insistons sur l'importance d'un entretien régulier, ces toilettes servant aux habitants, aux randonneurs, aux enfants venant des villages voisins en sortie scolaire, aux touristes. Marlène GOMEZ suggère de mettre un distributeur de gel désinfectant.

Pensant que le choix de réfection fait n'est pas satisfaisant à long terme, **nous votons CONTRE**

### **5- Marchés publics- Réfection de la voie communale 2019**

Le budget 2019 adopté en séance du 9 avril prévoyait des crédits relatifs à l'entretien de la voirie (140.000€). La commune a procédé à la mise en concurrence afin de trouver un prestataire pour effectuer les entretiens « sur les tronçons de voirie identifiés « par les élus » comme nécessitant des travaux ». C'est l'entreprise Braja VESIGNE basée à Orange qui est arrivée en premier.

Nous demandons de quels élus on parle ? Et faisons remarquer que le sujet aurait dû être traité en commission urbanisme, où RAV est représenté.

Du fait de ce manque de concertation, **nous nous ABSTENONS**

### **6- Suppression régie photocopies et livres**

Créée en 2001, aujourd'hui cette régie est peu utilisée le nombre d'utilisateurs ayant besoin de photocopies s'est considérablement restreint. De ce fait la gestion administrative est importante pour une activité très faible. Il est proposé de supprimer la régie et d'offrir la gratuité des photocopies aux habitants en ayant besoin de façon ponctuelle dans le cadre de démarches administratives.

Il est proposé également de supprimer la régie des livres (*régie pour la vente des livres tels que Rochemaure autrefois*) et la délibération mentionne qu'en cas de besoin une des régies pourrait être modifiée afin d'inclure cette vente (régies de la garderie, régie des spectacles, régie de la location de salles...).

Nous sommes d'accord sur cette suppression, mais demandons pourquoi concernant la vente des livres, on ne prévoit pas dès à présent de définir la régie qui serait utilisée. Cela éviterait de revenir sur le sujet et permettrait la poursuite de la vente des livres sans interruption. Le maire et la majorité trouvent notre remarque pertinente, la délibération est modifiée en conséquence.

**Nous votons POUR**

### **7 - Suppression de la régie tennis.**

Monsieur le maire informe que la régie tennis a été créée pour l'encaissement des produits d'abonnement annuel d'accès aux courts de tennis en 2013. Aujourd'hui, le club de tennis n'existe plus et les courts de tennis sont en accès libre. La régie n'a donc plus d'utilité et le maire propose de voter sa suppression.

Il nous est confirmé que les dégradations sont en baisse depuis la mise en accès libre.

Plusieurs échanges ont lieu sur la nécessité de poursuivre l'entretien des courts de tennis, mais peut-être seulement 2, le 3ème déjà très dégradé pouvant être réaffecté à une autre utilisation : panneau de baskets ?....

**Nous votons POUR**

## **8- Convention de Projet Urbain Partenarial : lotissement du clos des collines, chemin du champs de tir.**

Le Projet Urbain Partenarial permet aux communes d'assurer le préfinancement d'équipements publics par des personnes privées via la conclusion d'une convention.

Le projet de lotissement « le clos des Collines » peut faire l'objet d'un PUP permettant la prise en charge des équipements publics dont la réalisation par la commune est rendue nécessaire par l'opération d'aménagement dénommée « le clos des Collines » située chemin du champs de tir à Rochemaure sur la parcelle AB n° 548. La commune s'engage à réaliser dans un délai de 8 mois, les travaux d'extension du réseau d'assainissement, de réfection de la voirie et d'installation d'une borne à incendie. La commune a sollicité le cabinet NALDEO qui a estimé la dépense totale à 105.600€ et la société RAMPA pour le chiffrage de la borne à incendie. Le PUP proposé prévoit le remboursement par le lotisseur d'une somme égale à 8/12° ou 9/13° selon le nombre final de lots du coût total des travaux réalisés. Cette quote part représente le nombre de maisons de lotissement par rapport aux logements bénéficiant des équipements réalisés.

Nous demandons pourquoi les maisons après le lotissement ne seront pas rattachées au réseau d'assainissement. Il nous est dit qu'elles sont équipées de fosses septiques récentes mais en réponse à notre question il est ajouté que leur avis ne leur a pas été demandé. Nous demandons à partir de quand le délai de 8 mois commence pour la réalisation des travaux ( des pénalités pouvant être demandées à la commune en cas de non respect). Personne n'a la réponse, les élus vont vérifier si c'est au jour du vote de la délibération, ou à celui de l'accord du permis d'aménager...

Nous faisons remarquer que lors du vote du PLU nous avons des réserves sur cet emplacement du fait des incidences sur la circulation dans la cité du barrage. Le va et vient des camions pendant les travaux va aggraver les problèmes. Cathy SOUMILLE nous dit qu'une réunion va avoir lieu prochainement avec les habitants de la cité du barrage pour leur présenter un projet de circulation et recueillir leur avis.

Nous avons émis des réserves lors du vote du PLU, trop de points restent encore incertains.

**Nous votons CONTRE**

## **9- Acquisition partielle parcelle AK235**

Le bâtiment accueillant la pharmacie a été vendu. Une partie de la parcelle AK235 en question fait partie intégrante de fait de la voirie ( partie sur élevée devant la pharmacie). Afin de régulariser la situation, il est proposé que la commune acquière cette parcelle ( listée en emplacement réservé 5ER n°5 dans le PLU adopté en 2018), au prix de 15€/m<sup>2</sup> soit 690€.

Nous demandons si la mairie n'aurait pas pu préempter pour récupérer le bâtiment et le terrain jouxtant le bâtiment et le transformer en parking. Cela n'a pas été envisagé.

Concernant acquisition partielle, **nous votons POUR**

## **10- Acquisition de parcelles Petite Ile et Ile de la Croix de la lauze ZB 369 et 371 et ZC 100 et 372**

Un propriétaire venant d'hériter de terrains agricoles, a proposé à la mairie de lui vendre ces parcelles pour l'euro symbolique. Cette acquisition permettra d'être en mesure d'empêcher si cela devait se produire leur occupation illégale. La collectivité pourra louer ces terrains à des fins agricoles.

Pas de remarques spéciales, **nous votons POUR**

## **11- Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron dans le cadre d'un accord local.**

La procédure légale prévoit 36 sièges répartis selon la taille des communes. Il est possible par un accord local d'augmenter ce nombre à 45 sous réserve de l'accord de la majorité des 2/3 au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes représentant la moitié de la population locale ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement

comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.

Les communes d'ARC doivent avoir délibéré au plus tard le 31 août 2019. Le préfet fixera au plus tard le 31 octobre 2019 la composition du conseil communautaire conformément à l'accord local ou à son absence. La répartition serait la suivante Rochemaure 4 sièges au lieu de 3 actuellement.

Cette proposition nous semble intéressante car elle implique davantage d'élus municipaux dans les travaux de la communauté de communes et elle n'entraîne pas de charges financières supplémentaires.

**Nous votons POUR**

### **12- Personnel communal- mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ( indemnités de fonction, de sujétion et d'expertise et complément indemnitaire.**

Suite à la réforme de 2018, le régime indemnitaire se compose de 2 éléments

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et son expérience professionnelle
- le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Il nous est présenté des tableaux reprenant pour chaque catégorie les montants mini et maxi annuels.

Nous demandons quelle incidence cela aura sur le budget. Il nous est répondu de l'ordre de 20.000 euros

Nous demandons pourquoi cette mise en place se fait maintenant. Il nous est répondu que nous aurions dû déjà la faire.

S'agissant d'une disposition prévue par la loi, **nous votons POUR**

### **13 - Personnel communal- Modifications du tableau des effectifs**

Des agents municipaux peuvent être nommés à un grade supérieur du fait de leur ancienneté, leur permettant ainsi une évolution tenant compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées. Ces avancements de grade ont été validés par la commission administrative paritaire placée auprès du centre de gestion.

Pour permettre la nomination au grade supérieur d'agents inscrits au tableau d'avancement de grade, il convient de créer, les postes correspondants aux grades d'avancement et de supprimer les anciens postes devenus sans objet. Il nous est présenté le récapitulatif des postes créés et ceux supprimés.

S'agissant d'une modification habituelle dans la gestion du personnel, et n'ayant pas de remarques particulières, **nous votons POUR,**

### **14- Réorganisation du réseau des finances publiques en Ardèche.**

Il nous est proposé de nous positionner sur le projet de réorganisation du réseau des finances publiques en Ardèche qui se traduit par la fermeture de plusieurs trésoreries dont celles de Le Teil.

La délibération présentée reprend intégralement en citant son origine un courrier adressé conjointement par Mr Maurice WEISS, Président de l'association des maires et présidents de communautés de l'Ardèche et de Jacques GENEST, Président de l'association des maires ruraux de l'Ardèche. Il nous est demandé de « constater qu'une fois de plus les actes ne sont pas conformes aux engagements du président de la République etc. », de nous opposer totalement et fermement à cette réforme, et de demander le maintien de la trésorerie de Le Teil ».

Nous faisons remarquer que si nous sommes d'accord sur le fonds pour refuser cette fermeture, nous nous étonnons que la majorité qui a toujours rejeté une appartenance politique relaie dans les mêmes termes un texte émanant d'élus connus pour leur opposition actuelle au gouvernement. Nous faisons remarquer également que la mobilisation des élus avait été moins forte lors de la fermeture du bureau de Poste. Plusieurs élus partagent notre avis sur le côté trop politique de

cette délibération et souhaitent que le texte soit repris pour lui enlever toutes les connotations partisans. Il est décidé de ne pas voter le texte et de le retravailler pour un prochain Conseil municipal.

**Vote reporté.**

### **15- Adoption d'un règlement intérieur des activités péri scolaires.**

Le maire propose que soit adopté un règlement intérieur pour l'ensemble des activités péri scolaires de responsabilité communale. Ce règlement permet à tous d'être informés des règles mises en place .

Ce règlement a été présenté aux parents lors du conseil d'école du mois de juin.

Pour notre part, nous sommes d'accord pour qu'il y ait un règlement intérieur, mais nous pointons un certain nombre de manques dans le règlement présenté.

Aucune appropriation collective par les enfants n'est envisagée, chaque parent doit le lire à ses enfants. Les parents n'ont pas été associés à sa rédaction alors qu'il y a un manque de dialogue entre personnel des cantines et parents d'élèves et qu'un travail en commun avec des parents délégués aurait pu offrir un espace de dialogue et d'apaisement des tensions.

En réponse à nos questions, Cathy SOUMILLE et Marlène GOMEZ nous expliquent le contenu de l'accompagnement des enfants qui est prévu dans le Règlement sans y être développé.

Nous avons plusieurs échanges intéressants avec les élus, desquels il ressort une réelle volonté de trouver des solutions face à des situations d'enfants de plus en plus complexes. Il y a eu de la formation du personnel mais cela ne peut suffire. Un groupe de travail (parents /enseignants/personnel de service) avec un accompagnement de professionnels ( éducateur, psycho...) est envisagé.

Pour nous, ce règlement devrait être repris sur le fond et sur la forme. **En conséquence, nous nous ABSTENONS**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Bilan du Conseil Municipal des Enfants**

Nous déplorons de n'avoir jamais eu de retour en conseil municipal du travail fait le CME. Pierre Yves CUNY nous dit que le bilan est mitigé L'encadrement a été trop vaste, mais il s'agissait d'un démarrage. La rencontre avec la gendarmerie a débouché sur la réalisation d'une banderole sur la sécurité routière. Peu de réponses dans la boîte à idées et pour notre part, nous n'avons jamais eu connaissance des questions que les enfants du CME avaient envoyé semble-t-il aux élus. Marlène GOMEZ nous dit que de prochaines élections auront lieu fin septembre/début octobre.

- **Dispositif Participation Citoyenne à la Vigilance**

Nos déplorons le fait que des habitants aient été contactés pour cette mission, qu'ils aient été réunis en mairie en présence du sous-préfet et qu'ensuite rien ne se soit passé. Le maire reconnaît le dysfonctionnement mais l'attribue à la surcharge de travail de la gendarmerie. Pour nous, il n'y a a jamais eu vraiment de portage par la mairie de ce projet.

- **Campagne de stérilisation des chats**

Nous demandons si nous pouvons avoir quelques données chiffrées sur cette campagne et si les changements de réglementation ont eu des incidences Il nous est juste répondu que suite aux campagnes précédentes, il y a beaucoup moins de chats errants.

- **Vestiaires du foot : A t-on reçu un devis pour les travaux ?**

René GIMENEZ nous dit qu'un devis a été reçu qui estime entre 400 et 500 000 € le montant des travaux. La commune était prête à investir 100.000€ .Bernard CUNHA assure que d'autres solutions moins chères peuvent être trouvées. Dossier à suivre.

- **Climatiseurs dans l'école**

Nous demandons si des climatiseurs ont été installés dans les écoles. Il nous est répondu qu'au vu de la canicule des climatiseurs portatifs ont été achetés 4 pour l'école maternelle et 2 pour les classes du haut de l'école élémentaire. ( coût 400€/climatiseur). Cela confirme une fois de plus les limites de la rénovation de l'école élémentaire et notre regret de ne pas avoir eu un bâtiment neuf, isolé et à basse consommation d'énergie.

- **Pétition contre la privatisation des aéroports de Paris**

Nous demandons si la mairie a prévu de relayer l'arrêté préfectoral qui par application de la constitution dans le cadre des Référendums d'Initiative Partagée, fixe dans chaque département les communes qui doivent mettre à disposition des électeurs une borne d'accès internet pour un vote en ligne et recueillir les soutiens déposés par les électeurs sur un formulaire papier (Cruas et Le Teil pour ce qui est de notre proximité)

Les élus ne sont pas au courant. René GIMENEZ propose que cet arrêté préfectoral soit affiché.\*

Les personnes dans l'assistance n'ayant pas de question, le conseil municipal se termine aux alentours de 20h15.

*\*Pour ceux qui sont intéressés pour signer la pétition, voici le lien  
<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>*

*Munissez vous de votre carte d'identité et de votre carte d'électeur et parfois d'un peu de patience !*